

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU: 08 SEPTEMBRE 2020

Référence du service :

Election: FT-PL-VM-01d

Objet de la délibération :

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. DU SUD DU GARD

Etaient présents(es) (64)

Robert HEBRARD, Doyen, Président par intérim et rapporteur de séance François COURDIL, Benjamin et secrétaire de séance

Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Laurent BURGOA, Mylène CAYZAC, Jean-Luc CHAILAN, Bernard CLEMENT, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Richard FLANDIN, Gilles GADILLE, Maurice GAILLARD, Yoann GILLET, Jean-Jacques GRANAT, Philippe GRAS, Jean-Christophe GREGOIRE, Bernard JULLIEN, Jean-François LAURENT, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Renaud LEROI, Pietre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Patrice PLANES, Julien PLANTIER, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, Marc TAULELLE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Frédéric TOUZELLIER, Patricia VAN DER LINE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Régis VIANET, Valentine WOLBER Conseillers(ères) syndicaux(ales)

Etaient représentés(ées) (18 pouvoirs)

François BERTIER, donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE, Jean-Marc CAMPELLO donne pouvoir à François COURDIL, Maryse CIMINO donne pouvoir à Gilles DONADA, Jean DENAT donne pouvoir à André BRUNDU, Maryse GIANNACCINI donne pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER, Lisbeth GUERIN-GRAIL donne pouvoir à Maurice GAILLARD, Loïc LEPHAY donne pouvoir à Pierre MARTINEZ, Florent MARTINEZ donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Jean-Claude MAZAUDIER donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU, Maurice MOURET donne pouvoir à Yoann GILLET, Patrice QUITTARD donne pouvoir à Patrice PLANES, Fabienne RICHARD-TRINQUIER donne pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE, David-Alexandre ROUX donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER, Rodolphe RUBIO donne pouvoir à Bruno PASCAL, André SAUZEDE donne pouvoir à Cécile MARQUIER, Gilles TIXADOR donne pouvoir à Gilles GADILLE, Eddy VALADIER donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT, Lucien VIGOUROUX donne pouvoir à Olivier PENIN

Etaient excusés(ées), absents(es) (6)

Florence BARBOT, Pascale CAVALIER, Robert CRAUSTE, Brigitte DUPONT, Brigitte MIRANDE, Thierry PESENTI, Conseillers(ères) syndicaux(ales)

Sièges: 88 Membres en exercice: 88

Monsieur Robert HERARD, Conseiller syndical Doyen de séance, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 5711-1, relatifs à la constitution des syndicats mixtes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L5211-1, L. 5211-6, 5211-7 et 5211-8, relatifs à l'organe délibérant et à son fonctionnement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L. 5211-9, relatif notamment aux attributions du Président;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 relatifs aux procédures de délégation de vote et mode de scrutin;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard :

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant ses statuts;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de deux Communautés de communes sur les Syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-01d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour un changement d'adresse de son siège social ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-02d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO,T. du Sud du Gard pour l'intégration de deux nouvelles communes à son périmètre ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-03d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour le changement de la composition de ses ressources ;

Vu la délibération n° 2014-03-03-06d en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard sur les articles 8, 12 et 14;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé;

SEANCE DU: 08 septembre 2020 N° | 2020-09-08-01 |

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux et communautaires issu des dernières élections municipales qui voit se renouveler le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT;

Considérant que Philippe GRAS, actuel Président, n'est pas candidat à sa succession ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature en séance ;

Considérant la candidature exprimée en séance, à savoir :

Monsieur Frédéric TOUZELLIER

Il est procédé à l'élection à bulletin secret conformément à l'article L2122-7 du CGCT. Chaque Conseiller syndical, après avoir été appelé, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc et sous enveloppe dans l'urne;

Madame Patricia VAN DER LINDE et Monsieur Laurent BURGOA sont nommés scrutateurs. Ils procèdent au dépouillement sous la surveillance du doyen de séance Monsieur Robert HEBRAD, Conseiller syndical et rapporteur, et du benjamin de séance Monsieur François COURDIL Conseiller syndical.

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	81
Nombre de bulletins blancs	18
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	63

Monsieur Frédéric TOUZELLIER a obtenu 63 voix

Le Conseil syndical a donc élu à la majorité (fixée à 32 trente-deux) le Président du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard, à savoir :

Monsieur Frédéric TOUZELLIER avec 63 (soixante-trois) voix

Le nouveau Président du S.CO.T. du Sud du Gard est chargé de l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le

1 7 SEP. 2020

Bureau du Courrier

Le Président du Syndicat Mixte

Syndloat

du S.CO.T. du Sud Gard

Frédéric TOUZELI Maire de Genérale

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole